

Pour ces motifs, j'opine que la requête doit être rejetée par
Votre Excellence.

Buenos-Ayres, 16 septembre 1906.

Le Procureur général de la Nation,
JULIO BOTET.

DÉCRET

Buenos-Ayres, 22 septembre 1906.

Vu le dossier de la requête présentée par la Société dite
« Grand-Orient national du rite argentin » à l'effet d'obtenir
la qualité de personne civile ; ouïe l'Inspection générale de
Justice, et d'accord avec les considérations exposées par M. le
procureur général de la Nation dans le rapport qui précède.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRÈTE :

ART. 1^{er}. — N'est pas accordée la reconnaissance de la Société
dite « Grand-Orient national du rite argentin » comme personne
civile.

ART. 2. — Sera publié le présent décret et passé au registre
national, et seront réclamées au dossier autant de feuilles de
papier timbré qu'il en contient de papier libre.

Le Président de la République,
FIGUEROA ALCORTA.

Le ministre, secrétaire de la Justice
et de l'Instruction publique,
FEDERICO PINEDO.

Bilan géographique de l'année 1907

PAR F. ALEXIS-M. G.

— o —

EUROPE (*Suite.*)

AUTRICHE-HONGRIE (*Österreich et Magyar-Orossag*). — Le
vénérable empereur-roi François-Joseph, âgé de 78 ans, a été
sérieusement malade pendant deux mois ; mais sa robuste